

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Boutonnet à Mme Bensoussan.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Programme de réussite éducative (PRE) pour l'année scolaire 2015/2016 - Demande de subventions auprès du GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise.

La Ville de Bayonne a signé avec l'Etat un Programme de réussite éducative dans le cadre de sa politique de la ville, qui vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents de Bayonne rive droite ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel pleinement favorable à leur réussite scolaire, leur épanouissement, et à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité ou de décrochage scolaire.

Les actions proposées dans le cadre de ce programme doivent permettre aux enfants et aux adolescents de s'épanouir dans tous les domaines de leur vie (scolarité, loisirs, sports et culture, santé ...), de réussir leur scolarité et de développer leurs compétences personnelles et sociales.

L'objectif est d'accompagner de façon plus personnalisée, près de 160 enfants et adolescents par an.

Des actions sont également prévues à destination des adultes pour les accompagner dans leur fonction parentale.

Le programme des actions a été arrêté pour l'année scolaire 2015/2016, en concertation avec les principaux partenaires socio-éducatifs et culturels impliqués dans le territoire de Bayonne rive droite, et peut bénéficier, à ce titre, d'un financement du GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise.

Ce programme d'actions se présente ainsi :

- Coordination du projet de réussite éducative : aide sollicitée de 18 000 € pour un budget de 83 000 €, avec une participation directe de la Ville de 51 000 €.
- Clubs Coup de Pouce Clé pour 30 enfants du CP du REP : aide sollicitée de 12 920 € pour un budget de 37 384 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 4 282 €.
- Atelier Français Langues Etrangères (FLE) pour une douzaine de collégiens nouvellement arrivés en France : aide sollicitée de 5 300 € pour un budget de 12 000 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 6 700 €.
- Ateliers « mieux vivre le collège » et « accompagnement des élèves temporairement exclus » pour 20 jeunes collégiens de Camus en situation de fragilité : aide sollicitée de 1 200 € pour un budget de 3 500 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 1 300 €.
- Parcours de réussite éducative pour une vingtaine de familles d'enfants de moins de 3 ans des Hauts de Bayonne et de La Citadelle : aide sollicitée de 1 000 € pour un budget de 2 200 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 500 €.
- Les espaces parents du Réseau d'Education Prioritaire, formation et suivi des parents-relais : aide sollicitée de 500 € pour un budget de 3 200 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 500 €.
- Actions de formation et de qualification des acteurs du réseau de réussite éducative : aide sollicitée de 500 € pour un budget de 2 500 €, avec une participation directe de la Ville de Bayonne de 1 000 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du GIP-DSU les subventions déclinées ci-dessus, au titre du Programme de réussite éducative pour l'année scolaire 2015/2016, et de signer toutes les conventions d'attribution correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.